

Affaires courantes

1. Le gouvernement a-t-il acheté des exemplaires du livre de Heward Grafftey intitulé *Safety Sense on the Road* et de sa version française, *Sécurité en tête sur la route*, et, dans l'affirmative, a) à quel prix, b) à quel moment, c) dans quel but?

2. Une aide gouvernementale a-t-elle été consentie pour la préparation de ce livre et, dans l'affirmative, à quelles personnes?

M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes): Voir ci-joint.

On m'informe comme suit:

1. MINISTÈRE	NOMBRE DE COPIES	COÛT	DATE DE L'ACHAT	BUT	2.
Santé nationale et Bien-Être social	8 600 anglais 5 100 français	41 100,00\$	Automne 1988	Encourager la sécurité dans la conduite automobile des employés.	Non
Revenu national Impôt	11 anglais 11 français	130,90	30 mars 1989	Distribuer dans les bibliothèques du ministère pour référence.	Non
Douanes & Accise	25 anglais 25 français	297,50	21 février 1989	Distribuer dans les bibliothèques du ministère pour référence.	Non
Commission de la Capitale Nationale	50 anglais 50 français	385,00	16 novembre 1989	Pour fins de formation et de promotion visant la sécurité sur la route.	Non
Transports Canada	14 000 anglais 6 000 français	60 000,00	décembre 1989	En réponse à une demande de l'Association des routes et transports du Canada pour permettre à cet organisme de distribuer aux élèves du secondaire, au cours de la Semaine nationale des transports, une publication qu'elle estime unique pour «aider à atteindre les objectifs de la Semaine nationale des transports».	Non
Conseil du Trésor	40 anglais 40 français	476,00	juillet 1989	Pour distribuer un exemplaire, dans chacune des langues, à tous les ministères afin qu'ils puissent déterminer si ce livre pourrait servir de mesure préventive à leurs employés et à leurs comités de la sécurité et de la santé.	Non

Les autres ministères n'ont pas d'information à ce sujet.

L'ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE DU PROJET DE MINE D'OR DE SHOAL LAKE

Question n° 237—M. Harvard:

Le gouvernement a-t-il l'intention d'intervenir dans l'évaluation environnementale du projet de mine d'or de Shoal Lake et, dans l'affirmative, que compte-t-il faire?

L'hon. Lucien Bouchard (ministre de l'Environnement): Oui, le ministère des Pêches et Océans applique le processus à cette proposition. De plus, si une autorisation en vertu de la Loi de protection des eaux navigables s'avère nécessaire, le ministère des Transports devra se conformer au processus.

Ce projet a été désigné par l'Ontario en vertu de sa Loi sur l'évaluation environnementale. Pêches et Océans et Environnement Canada participent au processus provincial. Les fonctionnaires d'Environnement Canada participeront activement à ce processus d'audiences publiques et s'assureront que ce projet rencontre les exigences du Règlement sur les effluents liquides de mine des métaux.

LES TITRES ACTUELLEMENT DÉTENUS PAR PETRO-CANADA

Question n° 248—M. Milliken:

Existe-t-il des sociétés dans lesquelles Petro-Canada détient à l'heure actuelle des titres et, dans l'affirmative, a) quel est le nom de chacune de ces sociétés, b) combien de titres Petro-Canada détient-elle dans chaque société?